Achat résidence principale avec beau parents

Par Kuro

Bonjour,

On voudrait acheter avec ma conjointe(pacsé)une maison avec ses parents.
Ils sont a la retraite et bénéficient de la cmu.
Ils pourraient nous faire un apport de 100k et nous également 100k.
J'ai plusieurs questions:
Est-ce mieux qu'il fasse une donation de 100k comme c'est autorisé ou bien créé une sci ?
S'ils font parti de notre foyer, continueront-ils a bénéficier de la cmu?
Merci pour vos réponses

Par ESP

Bonjour et bienvenue

La CSS est attribuée en fonction des ressources de l'ensemble du foyer. Cela signifie que les revenus de vos parents et les vôtres seront pris en compte.Des plafonds de ressources sont définis, et ils varient selon la composition du foyer.

Donc, si vos bzeaux-parents vivent sous votre toit, ils seront considérés comme faisant partie de votre foyer pour le calcul des ressources.

Par LaChaumerande

Bonjour

Ils pourraient nous faire un apport de 100k et nous également 100k.

Est-ce mieux qu'il fasse une donation de 100k
S'ils font une donation, ce ne pourrait être qu'à votre pacsée et pas au couple.

ou bien créé une sci ?
Peut-être, je ne maîtrise pas.

Si votre pacsée a des frères et s?urs et qu'elle bénéficie de cette donation, il pourrait y avoir des rapports de donation lors de la succession de chacun de vos "beaux-parents".

Consultez votre notaire pour connaître tous les tenants et aboutissants de votre projet.

NB On voudrait acheter avec ma conjointe (pacsé) une maison avec ses parents.
Le terme de conjoint est réservé aux personnes mariées, même si l'usage s'en est répandu depuis quelques années, à tort.

Par Isadore

Bonjour,

Pour créer une SCI, il faut un objectif précis, sinon ce sont des frais et des contraintes inutiles.

Quel serait selon vous l'intérêt de créer une SCI par rapport à acheter en indivision avec les parents de votre partenaire ou à bénéficier d'une donation ?